

## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et notamment son article 32,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) N° 540/2011 de la Commission du 25 mai 2011 portant application du règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit **GRANEOR EXPERT***

*de la société* CEREXAGRI S.A.S.

*numéro de dossier* n°2017-2606

*Considérant que l'approbation de la substance active manèbe contenue dans le produit expire le 31 janvier 2017 conformément au règlement (UE) N° 540/2011 susvisé,*

*Considérant que l'article 32 paragraphe 1 du règlement (CE) N° 1107/2009 susvisé prévoit notamment que la durée de l'autorisation est fixée à un an maximum à compter de la date d'expiration de l'approbation des substances actives contenues dans le produit,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** le 31 janvier 2018 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	GRANEOR EXPERT
Type de produit	Générique
Titulaire	CEREXAGRI S.A.S. 132-190 BD DE VERDUN, Energy Park, bâtiment 4, 5ème étage, 92400 COURBEVOIE, FRANCE
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	75 % - manèbe
Numéro d'intrant	2070632
Numéro d'AMM	2080030
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales d'arrivée à échéance	
Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/01/2018
Date limite pour la vente et la distribution	31/01/2018
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/01/2018

A Maisons-Alfort, le 19 OCT. 2017



**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)